



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

CONSEIL

Cent soixante-douzième session

Rome, 24-28 avril 2023

Rapport de la 135^e session du Comité du Programme (Rome, 13-17 mars 2023)

Résumé

Dans le rapport de sa 135^e session, le Comité du Programme:

- 1) **adresse au Conseil, pour décision, des recommandations spécifiques** concernant: le Plan à moyen terme (révisé) 2022-2025 et le Programme de travail et budget 2024-2025, et la Stratégie de la FAO en matière d'évaluation: Stratégie d'évaluation provisoire pour le Bureau de l'évaluation aux fins de la mise en place d'une structure d'excellence visant à soutenir la culture de prise de décisions fondées sur des éléments concrets de la Direction et des membres de la FAO;
- 2) **porte à l'attention du Conseil, pour approbation**, ses conclusions concernant: l'Examen à mi-parcours – Rapport de synthèse 2022; l'Évaluation de la fonction d'évaluation de la FAO (cadre de référence); le Rapport de suivi de l'évaluation de la contribution de la FAO à l'action pour le climat (ODD 13) et de la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative au changement climatique (2017); le Rapport sur la suite donnée à l'évaluation du rôle et des activités de la FAO dans le domaine de la résistance aux antimicrobiens; et les informations actualisées concernant la gestion des ressources en eau;
- 3) **informe le Conseil** des réflexions des membres du Comité du Programme concernant: la mise à jour sur l'Initiative Main dans la main; les informations actualisées concernant la collaboration de la FAO avec le secteur privé; les informations actualisées sur les activités statistiques de la FAO en rapport avec les indicateurs relatifs aux ODD et pour la Commission de statistique de l'ONU; les informations actualisées sur la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative au changement climatique 2022-2031; les informations actualisées sur la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO en matière de science et d'innovation; et le Rapport d'activité sur la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition (2016-2025).

Les documents peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.

Suite que le Conseil est invité à donner

Le Conseil est invité à:

- 1) **approuver** les recommandations formulées par le Comité concernant:
 - a) le Plan à moyen terme (révisé) 2022-2025 et le Programme de travail et budget 2024-2025;
 - b) la Stratégie de la FAO en matière d'évaluation: Stratégie d'évaluation provisoire pour le Bureau de l'évaluation aux fins de la mise en place d'une structure d'excellence visant à soutenir la culture de prise de décisions fondées sur des éléments concrets de la Direction et des membres de la FAO.
- 2) **approuver** les recommandations formulées par le Comité concernant:
 - a) l'Examen à mi-parcours – Rapport de synthèse 2022;
 - b) l'Évaluation de la fonction d'évaluation de la FAO (cadre de référence);
 - c) le Rapport sur la suite donnée à l'évaluation de la contribution de la FAO à l'action pour le climat (ODD 13) et de la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative au changement climatique (2017);
 - d) le Rapport sur la suite donnée à l'évaluation du rôle et des activités de la FAO dans le domaine de la résistance aux antimicrobiens;
 - e) les informations actualisées concernant la gestion des ressources en eau.
- 3) **prendre note** des réflexions des membres du Comité du Programme concernant:
 - a) la mise à jour sur l'Initiative Main dans la main;
 - b) les informations actualisées concernant la collaboration de la FAO avec le secteur privé;
 - c) les informations actualisées sur les activités statistiques de la FAO en rapport avec les indicateurs relatifs aux ODD et pour la Commission de statistique de l'ONU;
 - d) les informations actualisées sur la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative au changement climatique 2022-2031;
 - e) les informations actualisées sur la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO en matière de science et d'innovation;
 - f) le Rapport d'activité sur la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition (2016-2025).

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M^{me} Jiani Tian
Secrétaire du Comité du Programme
Tél.: +39 06570 53007
Adresse électronique: Jiani.Tian@fao.org

Introduction

1. Le Comité du Programme a présenté au Conseil le rapport ci-après, qui porte sur les travaux de sa 135^e session.

2. Outre la Présidente, M^{me} Yael Rubinstein (Israël), étaient présents les représentants suivants des membres:

M. Carlos Bernardo Cherniak (Argentine)	M. Aly Coulibaly (Mali) ³
M. Arnaldo de Baena Fernandes (Brésil) ¹	M ^{me} Jenny Reid (Nouvelle-Zélande)
M. Maarten de Groot (Canada)	M ^{me} Bjørg Skotnes (Norvège)
M. Bo Li (Chine) ²	M ^{me} Saadia Elmubarak Ahmed Daak (Soudan)
M. Michel Lévêque (France)	M. Kayoya Masuhwa (Zambie)

3. L'Iraq et l'Inde n'étaient pas représentés.

I. Adoption de l'ordre du jour et du calendrier provisoires

4. Le Comité a noté que le point 14 serait examiné par correspondance écrite, est convenu d'ajouter une présentation orale des activités de la FAO dans le domaine de l'élevage au titre du point 17 («Questions diverses») et a adopté l'ordre du jour et le calendrier provisoires de la session.

II. Plan à moyen terme (révisé) 2022-2025 et Programme de travail et budget 2024-2025

5. Le Comité:

- a) est convenu que l'Organisation tenait une place et un rôle très particuliers dans la transformation des systèmes agroalimentaires, compte tenu de la situation, des priorités et des capacités nationales, au service de la concrétisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030⁴;
- b) a accueilli favorablement l'aperçu des défis internationaux à relever ainsi que des tendances récentes et des risques en matière de sécurité alimentaire mondiale, a réitéré l'importance de la technologie, des données, de l'innovation et des compléments en tant qu'accélérateurs dans le cadre des activités de l'Organisation, et a souligné le caractère essentiel du concours qu'elle apporte au travail d'élaboration de normes;
- c) a souligné qu'il fallait que la FAO fournisse des informations cohérentes et à jour, notamment des statistiques, en tenant compte des besoins des membres, et a demandé que la FAO assure, dans la mesure du possible et selon les besoins, une représentation du monde universitaire qui soit équilibrée d'un point de vue régional pendant les consultations d'experts afin que des méthodes, connaissances et besoins divers puissent être pris en compte, compte tenu des capacités des pays;
- d) a demandé que l'initiative de la FAO en faveur de la concrétisation de l'objectif de développement durable (ODD) 2 et de l'objectif d'un réchauffement planétaire

¹ M. Arnaldo de Baena Fernandes a été désigné pour remplacer M. Fernando José Marroni de Abreu.

² M. Su Guo a été désigné pour remplacer M. Bo Li pendant une partie de la session.

³ M. Aly Coulibaly a été désigné pour remplacer M^{me} Traoré Halimatou Kone.

⁴ C 2021/REP, paragraphe 61: La Conférence a approuvé le Cadre stratégique 2022-2031 et son fil conducteur stratégique à l'appui de la transformation, laquelle devrait être encouragée de manière cohérente, selon que de besoin, conformément aux capacités et contextes nationaux et en fonction de ces capacités et contextes, vers des systèmes agroalimentaires *plus* efficaces, *plus* inclusifs, *plus* résilients et *plus* durables, qui doivent permettre d'apporter des *améliorations en matière de production, de nutrition, d'environnement et de conditions de vie*, en ne laissant personne de côté, à l'appui de la concrétisation du Programme 2030 et des trois objectifs mondiaux des membres de la FAO, tout en tenant compte du fait que les *quatre améliorations* définies dans le Cadre stratégique devraient être considérées et traitées dans le cadre d'une approche axée sur les systèmes alimentaires, en assurant l'équilibre entre les dimensions sociale, environnementale et économique du développement durable et dans le cadre du mandat de la FAO.

- n'excédant pas 1,5 degré Celsius, qui vise à résoudre les problèmes de sécurité alimentaire, soit mise en place de façon transparente et que les membres participent aux discussions à ce sujet lors de consultations informelles, selon qu'il conviendrait, conformément au mandat de l'Organisation;
- e) a encouragé l'Organisation à continuer de réagir avec agilité aux difficultés qui se font jour;
 - f) a souligné qu'il était important d'exécuter la Stratégie relative au changement climatique, la Stratégie en matière de science et d'innovation et la Stratégie relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture selon une démarche coordonnée faisant partie intégrante du Programme de travail, pour plus d'efficacité et de résultats;
 - g) a pris note et s'est félicité de l'évaluation par la FAO des répercussions du soutien à l'agriculture, notamment en ce qui concerne les possibilités de réorienter le financement pour mieux concourir à la sécurité alimentaire à l'échelle mondiale, dans les limites du mandat de l'Organisation;
 - h) s'est félicité de la contribution des membres à la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée évoquée à l'annexe 1 et a recommandé qu'elle soit mentionnée au paragraphe 83 («Pêche et aquaculture»);
 - i) a réaffirmé que plusieurs concepts et termes utilisés dans le document ne faisaient pas l'objet d'un accord multilatéral, a souligné qu'il était important de ne pas paraphraser les indications données par les organes directeurs, y compris toutes les conférences régionales, et a souligné qu'il fallait que la FAO utilise des concepts et des termes qui font l'objet d'un accord multilatéral, en particulier ceux adoptés d'un commun accord au sein des organes directeurs de la FAO, faisant notamment référence au libellé des paragraphes 82, 84, 109 et 111;
 - j) s'est félicité que la Direction ait décidé d'organiser des consultations informelles auprès des membres sur l'importance et les effets des contributions préaffectées dans l'exécution du Cadre stratégique 2022-2031, comme suite à la demande formulée par le Conseil à sa 170^e session, en juin 2022;
 - k) est convenu de la nécessité d'appuyer l'exécution des fonctions essentielles et du mandat de la FAO au moyen de ressources provenant de son budget ordinaire, a souligné que les contributions volontaires devaient être en phase avec la mise en œuvre du Cadre stratégique 2022-2031 et a noté qu'il était préférable que les processus et initiatives volontaires soient financés à l'aide de contributions volontaires;
 - l) a souligné l'importance du financement en faveur des conventions, des organes conventionnels, des accords intergouvernementaux ainsi que du Programme de coopération technique (PCT), et a recommandé que l'affectation de ressources à ces différents domaines reste une priorité;
 - m) a recommandé que le Conseil examine les corrections apportées au texte du document C 2023/3 et adresse ensuite des recommandations à la Conférence;
 - n) a pris note des domaines des programmes qu'il est proposé de mettre en avant et en retrait et a dit attendre avec intérêt que les membres soient consultés de façon informelle avant la 172^e session du Conseil et de recevoir des documents supplémentaires à la demande des membres.

III. Examen à mi-parcours – Rapport de synthèse 2022

6. Le Comité:

- a) s'est félicité des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme de travail en 2022 et des perspectives positives quant à la pleine mise en œuvre d'ici à la fin de l'exercice biennal;
- b) a salué les initiatives, les mécanismes et les approches qui permettent à l'Organisation de mettre à profit ses compétences, de renforcer l'utilité, la qualité et la ponctualité de ses contributions et d'en maximiser l'impact, en particulier dans le contexte de défis mondiaux multiples;

- c) a rappelé le rôle important des activités normatives fondées sur des données scientifiques et des éléments probants effectuées par la FAO et s'est félicité de la visibilité accrue, au sein de l'Organisation, de ses activités normatives et de l'appui fourni aux organes établissant des normes, en particulier sa responsabilité dans les travaux du Codex Alimentarius et de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV);
- d) a évoqué le paragraphe 61 du rapport de la 42^e session de la Conférence: a approuvé le Cadre stratégique 2022-2031 et son fil conducteur stratégique à l'appui de la transformation, laquelle devrait être encouragée de manière cohérente, selon que de besoin, conformément aux capacités et contextes nationaux et en fonction de ces capacités et contextes, vers des systèmes agroalimentaires *plus* efficaces, *plus* inclusifs, *plus* résilients et *plus* durables, qui doivent permettre d'apporter des *améliorations en matière de production, de nutrition, d'environnement et de conditions de vie*, en ne laissant personne de côté, à l'appui de la concrétisation du Programme 2030 et des trois objectifs mondiaux des membres de la FAO, tout en tenant compte du fait que les *quatre améliorations* définies dans le Cadre stratégique devraient être considérées et traitées dans le cadre d'une approche axée sur les systèmes alimentaires, en assurant l'équilibre entre les dimensions sociale, environnementale et économique du développement durable et dans le cadre du mandat de la FAO;
- e) s'est félicité de la visibilité accrue de l'Organisation et des travaux relatifs aux partenariats visant à maintenir l'alimentation et l'agriculture parmi les priorités fixées au niveau mondial;
- f) a dit attendre avec intérêt des informations complémentaires, dans le rapport sur l'exécution du Programme 2022-2023, concernant les progrès accomplis eu égard aux cibles biennales et les résultats obtenus, a recommandé d'inclure des informations supplémentaires sur les peuples autochtones, le changement climatique, la science et l'innovation, et la mise en œuvre du repositionnement du système des Nations Unies pour le développement, et a encouragé à continuer de mettre l'accent sur les dimensions de l'égalité des genres dans les travaux de l'Organisation.

IV. Stratégie d'évaluation de la FAO

7. Le Comité:

- a) a accueilli avec satisfaction la stratégie provisoire du Bureau de l'évaluation, notant que ce document tire parti de l'expérience, des compétences techniques et de la détermination du personnel du Bureau;
- b) s'est félicité des nouvelles vision et mission du Bureau de l'évaluation, consistant à créer un Bureau «uni dans l'action», le but étant de produire des évaluations de qualité qui répondent aux besoins des parties prenantes de la FAO, et a approuvé l'inclusion du développement et du renforcement des capacités au niveau du siège et au niveau décentralisé;
- c) a invité le Bureau de l'évaluation à envisager d'élargir l'énoncé de sa mission pour y inclure l'utilisation de données factuelles et de connaissances fondées sur de telles données dans la prise de décisions;
- d) a mis l'accent sur l'importance de la confidentialité et de la protection des données dans le cadre des évaluations et a réaffirmé l'importance de l'indépendance de la fonction d'évaluation;
- e) s'est félicité de l'approche stratégique qui servira à renforcer les capacités et la prestation de services du Bureau au cours des prochaines années, tout en reconnaissant qu'il importait de disposer d'une infrastructure et d'un capital humain adaptés, entre autres, au cours de l'élaboration de la nouvelle politique d'évaluation;
- f) a souligné qu'il importait de promouvoir une utilisation stratégique des ressources, tout en respectant les décisions des organes directeurs concernant la portée des évaluations;
- g) a recommandé que le Conseil approuve la stratégie provisoire du Bureau de l'évaluation figurant dans le document PC 135/3;

- h) a dit attendre avec intérêt de recevoir des informations actualisées à ses futures sessions.

V. Évaluation de la fonction d'évaluation de la FAO (projet de cadre de référence)

8. Le Comité:

- a) a reconnu qu'il était important d'avoir une évaluation formative éclairant l'élaboration de la nouvelle politique de la FAO en matière d'évaluation et servant de référence pour les évaluations futures de la fonction d'évaluation;
- b) a souligné le rôle de supervision du Comité du Programme et de la Direction dans l'évaluation indépendante de la fonction d'évaluation de la FAO;
- c) a dit attendre avec intérêt de parachever le cadre de référence, notamment la structure de supervision, sous la conduite de la Présidente du Comité du Programme, avec des représentants de la Direction, des membres du Comité du Programme et d'autres parties prenantes;
- d) a souligné l'importance de l'indépendance de l'évaluation, et a insisté sur la nécessité de revoir la langue et la terminologie utilisées dans les principales questions du cadre de référence pour garantir la clarté et un sens homogène pour tous les lecteurs, afin d'éviter des interprétations différentes;
- e) a encouragé une représentation des genres et une représentation géographique équilibrées lors de l'établissement des structures de supervision et de la constitution de l'équipe d'évaluation;
- f) a souligné qu'il importait de tenir compte de la période de transition des membres du Comité du Programme lors de ce processus;
- g) a recommandé que le Comité du Programme convoque une session extraordinaire pour mettre la dernière main au cadre de référence de l'évaluation de la fonction d'évaluation de la FAO, sous la conduite de la Présidente du Comité du Programme, en vue de soumettre une recommandation au Conseil dans les meilleurs délais.

VI. Rapport sur la suite donnée à l'évaluation de la contribution de la FAO à l'action pour le climat (ODD 13) et de la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative au changement climatique (2017)

9. Le Comité:

- a) a accueilli avec satisfaction le *Rapport de suivi de l'évaluation de la contribution de la FAO à l'action pour le climat (ODD 13) et de la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative au changement climatique (2017)*;
- b) s'est félicité du processus consultatif entrepris par la Direction de la FAO avec les membres de l'Organisation, lequel a conduit à l'adoption d'une vision ambitieuse (recommandation 1) et d'une nouvelle Stratégie relative au changement climatique 2022-2031 (recommandation 2);
- c) a reconnu l'importance de la Stratégie relative au changement climatique 2022-2031 et de son plan d'action dans la mise en œuvre des recommandations 3 à 12, et s'est félicité des mesures déjà prises par la Direction de la FAO pour appliquer ces dernières;
- d) s'est félicité de la reconnaissance accrue de l'importance de l'adaptation des systèmes agroalimentaires au changement climatique et a encouragé la FAO à poursuivre ses efforts de sensibilisation à cet égard;
- e) a souligné la nécessité pour la FAO d'intensifier l'aide apportée aux pays en développement en matière d'accès au financement des activités relatives au climat, en particulier les subventions;
- f) a encouragé la FAO à reconnaître davantage la contribution des acteurs nationaux et locaux, en particulier les peuples autochtones, les femmes, les jeunes et les micro- et

petits agriculteurs, à l'action pour le climat, notamment en aidant ces groupes à accéder au financement des activités relatives au climat;

- g) a demandé que dans ses futurs travaux relatifs au climat, notamment, mais pas seulement, dans le plan d'action en cours d'élaboration, la FAO assure, dans la mesure du possible et selon les besoins, une représentation du monde universitaire qui soit équilibrée entre les régions lors des consultations d'experts, afin que des méthodes, connaissances et besoins divers, suivant les capacités des pays, puissent être pris en compte dans l'élaboration de documents sur des questions relatives au climat ayant trait aux systèmes agroalimentaires, aux ressources naturelles, à la sécurité alimentaire et à la nutrition.

VII. Rapport sur la suite donnée à l'évaluation du rôle et des activités de la FAO dans le domaine de la résistance aux antimicrobiens

10. Le Comité:

- a) a accueilli avec satisfaction le *Rapport sur la suite donnée à l'évaluation du rôle et des activités de la FAO dans le domaine de la résistance aux antimicrobiens* et s'est félicité des mesures prises en vue de progresser dans l'application des recommandations formulées à l'issue de l'évaluation, ainsi que des effets et des changements obtenus grâce à ces activités;
- b) a pris acte des progrès accomplis par la FAO dans la mise en œuvre du Plan d'action contre la résistance aux antimicrobiens 2021-2025 et de l'aide que l'Organisation a fournie aux pays en vue de réduire le plus possible et d'endiguer la résistance aux antimicrobiens pour rendre les systèmes agroalimentaires plus résilients et plus durables;
- c) a demandé à la FAO d'intensifier les efforts qu'elle consent pour réaliser les objectifs du Plan d'action contre la résistance aux antimicrobiens 2021-2025 afin de promouvoir davantage l'utilisation responsable des agents antimicrobiens et de permettre l'adoption de bonnes pratiques, d'une façon qui soit cohérente et pleinement en phase avec les délibérations des organes directeurs, et de rendre compte des progrès accomplis aux comités techniques concernés.

VIII. Informations actualisées concernant la gestion des ressources en eau

11. Le Comité:

- a) a accueilli avec satisfaction les informations actualisées qui ont été fournies et a pris acte des progrès accomplis dans l'action et la collaboration menées par la FAO concernant la gestion intégrée des ressources en eau;
- b) a noté que les indicateurs 6.4.1 et 6.4.2 de l'ODD 6 étaient placés sous la responsabilité de la FAO et a encouragé cette dernière à se pencher plus avant sur la question de l'efficacité d'utilisation de l'eau et du stress hydrique, conformément à son mandat, tout en contribuant aux domaines d'activité d'ONU-Eau;
- c) a reconnu qu'il n'existait pas de solutions universelles pour la gestion intégrée des ressources en eau, et a souligné que cela devrait être l'un des principes directeurs de l'action de la FAO dans ce domaine;
- d) a salué le rôle de la FAO en tant que coresponsable du Groupe de travail d'ONU-Eau sur l'engagement au niveau des pays, dans le cadre duquel un appui clé est fourni concernant les feuilles de route nationales relatives à l'eau;
- e) a approuvé les priorités pour 2023 énoncées dans le document PC 135/7 sur la gestion intégrée des ressources en eau et a encouragé la FAO à continuer de mettre en œuvre des initiatives programmatiques avec les membres pour favoriser la gestion intégrée des ressources en eau dans les systèmes agroalimentaires;
- f) a encouragé la FAO à continuer d'exercer son rôle de chef de file et d'offrir son expertise sur le plan technique, dans le cadre de son mandat, pour renforcer encore la collaboration intersectorielle en mettant l'accent sur l'efficacité d'utilisation de l'eau et en tenant compte des effets des dimensions qualitative et quantitative;

- g) a rappelé la nécessité de garantir le respect de l'équilibre entre les régions à chaque fois que des parties prenantes externes sont invitées à participer aux débats sur des questions de fond ou à l'élaboration de documents;
- h) a pris acte de la collaboration fructueuse avec d'autres organismes des Nations Unies compétents et a souligné qu'il était nécessaire de s'assurer de l'absence de chevauchements dans leurs travaux;
- i) a reconnu que l'action de la FAO concernant la gestion intégrée des ressources en eau devait tenir compte des approches des peuples autochtones;
- j) a dit attendre avec intérêt le large dialogue que la FAO engagera avec les membres à la Conférence des Nations Unies sur l'eau de 2023, et a invité la FAO à rendre compte de ses résultats et des mesures de suivi.

IX. Informations actualisées sur l'Initiative Main dans la main (point présenté pour information)

12. Le Comité:

- a) a souligné l'accroissement de la demande de la part des membres, en particulier leur besoin d'un appui financier et technique additionnel, et a salué les progrès accomplis et les retombées positives que catalyse l'Initiative Main dans la main sur le terrain dans les pays bénéficiaires à l'appui de leurs priorités nationales;
- b) a salué l'augmentation du nombre de pays participant à l'Initiative Main dans la main, laquelle avait attiré, en mars 2023, 60 membres au total, et notamment l'amélioration de l'équilibre entre les régions;
- c) s'est félicité de la circulation améliorée et continue de l'information et des progrès accomplis grâce à la mise à jour du site web et aux séances d'information à l'intention des membres;
- d) s'est félicité de l'organisation du Forum de l'investissement dans le cadre de l'Initiative Main dans la main parallèlement au Forum de la science et de l'innovation de la FAO et a dit attendre avec intérêt son renouvellement.

X. Informations actualisées concernant la collaboration de la FAO avec le secteur privé (point présenté pour information)

13. Le Comité:

- a) a pris note de l'exposé des différents types de collaborations avec le secteur privé qui a été présenté et a souligné qu'il était important de disposer d'un portefeuille de partenariats stratégiques sélectif qui soit équilibré en termes de couverture géographique, de domaines thématiques de collaboration, ainsi que de types et de tailles d'entités mobilisées, et de produire des effets concrets axés sur les bénéficiaires;
- b) s'est félicité des progrès accomplis en ce qui concerne:
 - i. l'établissement et la mise en service d'un système de contrôle préalable, le Cadre de la FAO en matière de contrôle préalable et d'évaluation et gestion des risques (le cadre «FRAME»);
 - ii. la professionnalisation de la gestion des collaborations avec le secteur privé et la transition numérique opérée dans ce contexte au moyen du portail CONNECT et du système de gestion de la relation client; et
 - iii. la tenue de la première réunion du Groupe consultatif pour le secteur privé, le 31 janvier 2023;
- c) a rappelé la définition des partenariats figurant dans la Stratégie relative à la mobilisation du secteur privé, a encouragé la poursuite de l'engagement actuel en faveur de la transparence et a souligné qu'il était important de publier des informations à jour sur le portail CONNECT;

- d) a pris note avec satisfaction des activités menées de manière constante pour renforcer les capacités du personnel de la FAO à collaborer avec le secteur privé, en particulier au niveau décentralisé, dans le cadre de webinaires et d'autres formations, selon le cas.

XI. Informations actualisées sur les activités statistiques de la FAO en rapport avec les indicateurs relatifs aux ODD et pour la Commission de statistique de l'ONU (point présenté pour information)

14. Le Comité:

- a) a rappelé qu'il importait d'utiliser les indicateurs relatifs aux ODD établis à l'échelle internationale pour suivre les cibles ayant trait à l'alimentation et l'agriculture;
- b) a accueilli avec satisfaction le document et la mise à jour fournie dans l'additif, et a noté qu'une décision finale quant à l'utilisation à titre provisoire des indicateurs supplétifs proposés par la FAO serait prise lors des sessions futures du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, tandis qu'il serait déterminé lors de l'examen complet du cadre d'indicateurs relatifs aux ODD prévu en 2025 si les indicateurs officiels seraient remplacés par leurs indicateurs supplétifs;
- c) s'est félicité en outre de l'engagement de la Direction à organiser une réunion d'information informelle avec les membres en 2023 et des consultations supplémentaires à cet égard avant de poursuivre la mise en œuvre des mesures supplétives;
- d) a souligné qu'il fallait que la FAO fournisse des informations cohérentes et à jour, y compris des statistiques, en tenant compte des besoins des membres, et a demandé que la FAO assure, dans la mesure du possible et selon les besoins, une représentation du monde universitaire qui soit équilibrée entre les régions lors des consultations d'experts, afin que des méthodes, connaissances et besoins divers, suivant les capacités des pays, puissent être pris en compte;
- e) a encouragé la Direction à prendre une part active à l'examen complet du cadre d'indicateurs officiels relatifs aux ODD prévu en 2025, et à tenir les membres informés avant les délibérations et décisions pertinentes;
- f) a salué le travail de la FAO en matière de renforcement des capacités des pays à produire des statistiques relatives à l'alimentation et l'agriculture et a demandé que des efforts supplémentaires soient déployés pour aider les pays à accroître leurs capacités en matière de collecte et d'évaluation des données sur les indicateurs officiels relatifs aux ODD en renforçant les capacités et le transfert volontaire de technologie selon des modalités convenues d'un commun accord.

XII. Informations actualisées sur la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative au changement climatique 2022-2031 (point présenté pour information)

15. Le Comité:

- a) a accueilli avec satisfaction les informations fournies concernant la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative au changement climatique, les mesures prises depuis son adoption à la 170^e session du Conseil en juin 2022 et les informations actualisées sur l'élaboration du plan d'action y relatif en vue d'une mise en œuvre efficace de la Stratégie;
- b) a pris acte du fait que le plan d'action serait un document évolutif, aligné sur le Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO et la Stratégie relative au changement climatique, a salué les efforts consentis par la Direction pour tenir compte des retours des membres et est convenu que l'établissement de rapports sur les progrès accomplis serait parfaitement en phase avec les processus de communication de l'information concernant les programmes de l'Organisation;

- c) s'est félicité de l'introduction dans le plan d'action d'un résultat transversal relatif à l'amélioration des modalités opérationnelles de la FAO et a encouragé cette dernière à renforcer la mobilisation de ressources pour appuyer la mise en œuvre de la Stratégie relative au changement climatique;
- d) a souligné qu'il importait, dans le contexte du plan d'action, que l'Organisation fournisse un appui aux pays en développement pour leur permettre d'accéder à des ressources financières et à une assistance technique en vue de mettre en pratique des mesures d'adaptation et d'atténuation à grande échelle, en tirant parti de sources et de mécanismes de financement en évolution;
- e) a mis l'accent sur l'importance du plan d'action s'agissant de la mise en œuvre de la Stratégie relative au changement climatique, et notamment de la promotion du transfert volontaire de technologie selon des modalités convenues d'un commun accord et de la mise en commun des connaissances, des pratiques et des recherches en vue de s'adapter au changement climatique;
- f) a encouragé en outre la FAO à intensifier, dans le cadre de son mandat, la mobilisation à l'échelle des pays, notamment pour s'assurer, dans la mesure du possible, que l'approche de la FAO en matière de changement climatique est prise en compte dans les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable.

XIII. Informations actualisées sur la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO en matière de science et d'innovation (point présenté pour information)

16. Le Comité:

- a) a accueilli avec satisfaction les informations actualisées sur la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO en matière de science et d'innovation;
- b) a pris note du fait que le plan d'action accompagnant la Stratégie en matière de science et d'innovation était un document évolutif pouvant être mis à jour et adapté compte tenu des faits nouveaux importants, et aligné sur le Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO et la Stratégie de la FAO en matière de science et d'innovation, et est convenu que l'établissement de rapports sur la mise en œuvre de la Stratégie serait pleinement en phase avec les processus de communication de l'information concernant les programmes de la FAO et avec d'autres stratégies de l'Organisation;
- c) a rappelé qu'il importait de promouvoir, dans le plan d'action relatif à la science et à l'innovation, un éventail de domaines scientifiques et technologiques, énumérés au paragraphe 3 de la Stratégie de la FAO en matière de science et d'innovation, figurant à l'annexe D du rapport de la 170^e session du Conseil;
- d) a reconnu la nécessité de prévoir de multiples options et solutions en matière de science et d'innovation dans le plan d'action;
- e) a souligné la nécessité de promouvoir des innovations et des technologies visant à favoriser le développement et le renforcement des systèmes agroalimentaires locaux et traditionnels, en particulier ceux générés par les producteurs locaux et les peuples autochtones, en ne laissant personne de côté;
- f) a reconnu l'importance de la participation des peuples autochtones et de leurs connaissances dans le plan d'action;
- g) a souligné qu'il était important d'inclure des perspectives mondiales, régionales et interrégionales dans les travaux de la FAO portant sur la science et l'innovation, s'est félicité des efforts faits par la Direction pour tenir compte des observations des membres concernant le projet de plan d'action, et a encouragé la Direction à poursuivre le processus, en particulier avec les groupes régionaux de la FAO.

XIV. Rapport d'activité sur la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition (2016-2025) (point présenté pour information)

17. Le Comité:

- a) a salué les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition (2016-2025);
- b) a pris acte des Directives volontaires du Comité de la sécurité alimentaire mondiale sur les systèmes alimentaires et la nutrition en tant que contribution à la Décennie et s'est félicité de ce que la FAO ait mis en place une plateforme de données factuelles pour les systèmes agroalimentaires et la nutrition afin d'aider les pays et les partenaires à concrétiser les recommandations issues de la deuxième Conférence internationale sur la nutrition;
- c) a recommandé d'ajouter l'expression «produits industriellement» après «acides gras trans» dans la phrase «À la fin de 2021, l'élimination des acides gras trans avait permis de mettre 3,2 milliards de personnes à l'abri de ces substances nocives», au paragraphe 34, pour s'assurer que la notion correcte soit employée de façon cohérente;
- d) a encouragé la FAO à organiser, conjointement avec l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), des dialogues ouverts et sans exclusive à l'approche du terme de la Décennie, afin d'ouvrir une réflexion sur les avancées au niveau mondial et les difficultés rencontrées et de dégager la voie à suivre après 2025.

XV. Ordre du jour provisoire de la 136^e session du Comité du Programme (point présenté pour information)

18. Compte tenu de l'article III du Règlement intérieur du Comité du Programme, le Comité a pris note du document portant la cote PC 135/INF/7.

XVI. Date et lieu de la prochaine session

19. Le Comité a noté la possibilité de tenir une session extraordinaire avant la 172^e session du Conseil, a pris note des dates proposées pour la prochaine session ordinaire du Comité du Programme, qui se tiendra du 6 au 10 novembre 2023, et est convenu que les modalités de la session seraient établies en fonction de l'évolution des restrictions liées à la pandémie de covid-19.

XVII. Questions diverses

20. Le Comité a pris acte de la présentation orale des activités de la FAO dans le domaine de l'élevage, faite par le Directeur de la Division de la production et de la santé animales.